



Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 28 septembre 2023

L'an 2023 et le 28 septembre à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au site de Clairefontaine à Duisans sur convocation du 21 septembre 2023.

Date de la convocation : 21 septembre 2023

Date d'affichage : 21 septembre 2023

Délibération N° 28-09-2023 / N°143

Etaient présents les membres en exercice : 67

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Coin, Patrick Roblot, Pascal Mestan, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Maurice Soyez, Harold Tetu, Julien Bellengier, Jean- Marc Cuvillier, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Hubert Dingreville, Benoit François, Olivier Gallet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Michel Accart, Richard Skowron, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Jean-François Varoqui, Joël Toursel, Henri Cuvillier, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Monique Debeaumont, Marie Bernard, Martine Gérard, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 9

Membres ayant donné procuration : 12

Membres votants : 88

Absents : Alain Rose, Thomas Bonnelle, André Michel, Christian Delambre, Michel Petit, Philippe Lefebvre, Jean-Paul Hémerly, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-François Haultcoeur, Sylviane Evain, Marc Degendele, Raymond Lavigne, Sidonie Duriez, Magalie Jonard, Alexandre Decry, Roland Descamps, Eric Caron, Emmanuel Ioo.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Béatrice Dausse suppléée par André Horon, Hubert Morreel suppléé par Martine Thery, Patrick Nepveu suppléé par Eric Rivaux, Pierre Cuvillier suppléé par Yves Delattre, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Romuald Delattre suppléé par Jacqueline Lécossois, Philippe Duez suppléé par Olivia Havet, François Coquart suppléé par Arnaud Darras.

Absents excusés : Sylvie Gabez, Alexandre Hulot, Florence Dambreville, Jacques Nick, Yves Petit, Marie-Angèle Leftez, Jean-Louis Cauvet, Magali Urbanac, Chantal Dufresne

Absents ayant donné procuration : Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Léon Bernard, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Julien Bellengier, Sabine Surelle ayant donné procuration à Philippe Carton, Geneviève Meurice ayant donné procuration à Eric Poulain, Stéphane Locquet ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Nicolas Capron ayant donné procuration à Olivier Gallet, Alain Traisnel ayant donné procuration à Michel Seroux, René Pruvost ayant donné procuration à Damien Bricout, Pierre Guillemant ayant donné procuration à Jacques Thellier, Alain Debureaux ayant donné procuration à Ernest Auchart, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Philippe Vanderbeken. Yves Lieppe ayant donné procuration à Catherine Libessart.

Secrétaire de séance : Raymond Wacheux

Titre de la délibération : Autorisation donnée au Président de mise en œuvre du programme « Territoires Zéro Exclusion Énergétique »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du préfectoral du 6 Décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois,

Vu l'article 4 1° dudit arrêté précisant les compétences de l'intercommunalité,

Vu l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires Zéro Exclusion Énergétique »,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 17 août 2023

Madame la Vice-présidente rappelle que dans le cadre de sa compétence « habitat », la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois a mis en place de nombreuses actions afin d'accompagner les ménages dans leur projet de rénovation de leur logement , avec la mise en place :

- du Guichet Unique de l'Habitat au 1^{er} Janvier 2022 avec le recrutement d'une Conseillère France Renov' pour accompagner les ménages dans leurs projets,
- d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) au 1^{er} Juillet 2022 pour rénover 435 logements sur 5 ans,
- de mallettes autonomes de diagnostic énergétique pour permettre aux ménages d'auto-diagnostiquer leur logement,
- de permanences d'un architecture conseil du CAUE du Pas de Calais pour monter en qualité les projets des particuliers,
- d'un cadastre solaire pour favoriser l'installation de panneaux solaires dans l'objectif de produire ou d'auto-consommer l'énergie naturelle,...

En parallèle à la mise en place progressive de ces outils et de la dynamique territoriale engagée autour de la rénovation énergétique, l'association « Stop Exclusion Énergétique » a lancé un appel à manifestation pour retenir 14 « Territoires Zéro Exclusion Énergétique ».

Cet Appel à Manifestation soutenu par le Ministère de la Transition énergétique et l'Adème, porté par l'association « Stop Exclusion Énergétique », vise à retenir 14 territoires au niveau national pour expérimenter un accompagnement renforcé des ménages dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement

Ainsi, après accord du bureau réuni le 28 Juin 2023, la Communauté de Communes a déposé un dossier de candidature.

La catégorie « territoire rural » de cet appel à manifestation doit permettre d'accompagner techniquement 55 ménages (sur 3 ans) dans leur projet.

Pour la Communauté de Communes, il s'agira de maintenir l'animation territoriale déjà déployée, afin d'identifier des ménages pouvant intégrer le programme. Des actions ciblées sur un territoire d'expérimentation devront être mises en place afin d'atteindre les objectifs.

La Communauté de Communes, au regard des critères exigés par le programme, a choisi un territoire d'expérimentation. C'est donc la Commune d'Avesnes le Comte qui a été retenue. Cette dernière répond parfaitement aux enjeux du programme dans la catégorie « territoire rural ».

Cette candidature permet également de soutenir la commune et de contribuer à son programme « Petite Ville de Demain » signée par les représentants de l'État, la Commune et la Communauté de Communes.

Lors du Comité de pilotage national du 7 Juillet, la candidature de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois a été retenue, parmi les 11 premiers lauréats du programme.

La présente délibération vise donc à autoriser le Président à signer tout document nécessaire pour mettre en œuvre ce programme sur le territoire.

Suite à l'avis favorable de la commission du 14 septembre, du bureau du 20 septembre, le Conseil Communaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer tous documents permettant la bonne mise en œuvre de ce programme

Le Président



Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 05/10/2023 et publication ou notification du 05/10/2023



Michel Seroux